



digital.union@sonapresse.com

L'actu du web

Par I.M'B.

RANÇONGICIEL : L'HÔPITAL DE SAINT-RENAU TOUCHÉ PAR UNE ATTAQUE



Photo: DR

Les cyberattaques contre les hôpitaux français se multiplient. Après le CHU de Rennes, touché la semaine dernière, c'est le centre hospitalier de Saint-Renan, dans le Finistère, qui a été victime, la semaine dernière, d'une intrusion dans son système informatique. L'établissement, relié au CHU de Brest, compte 52 lits en secteurs hospitaliers et deux maisons de retraite avec 174 résidents. Il explique que l'attaque n'a pas affecté la prise en charge de ses patients et de ses résidents. L'établissement n'a pas détecté de vol de données. Il indique ne pas avoir accepté de verser la rançon demandée par les pirates informatiques.

CONCERTS DE L'ÉTÉ : LES BRACELETS LUMINEUX QUI ENFLAMMENT LES STADES



Photo: DR

Pas la peine d'utiliser la lampe torche de son smartphone pour ajouter une petite lueur au cœur de la fosse ou dans les gradins pendant un concert : le fameux bracelet Pixmob s'en charge. Accroché au poignet, le petit accessoire peut s'illuminer de différentes couleurs, clignoter... et plus encore, à n'importe quel moment du spectacle. Et avec éclat ! En coulisses, la société québécoise Pixmod est à la manœuvre.

SIGFOX SAUVÉ DE LA FAILLITE

Longtemps, la start-up Sigfox a été considérée comme une "pépète" de la Tech française, une "licorne" fonçant tête baissée vers le succès. Mais, en fait, l'entreprise n'est jamais parvenue à l'équilibre financier et le Covid-19 lui a porté le coup de grâce. Si sa technologie "zéro G" reste opérante dans plus de 11 millions d'objets à travers le monde, Sigfox n'existe plus en tant qu'entreprise. Il faut l'appeler UnaBiz, du nom de la société singapourienne, qui l'a rachetée il y a un an, la sauvant du dépôt de bilan.

LE BUZZ DE LA SEMAINE

Élection présidentielle : Assélé et l'UDIS provoquent les premiers remous

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

EN annonçant, jeudi passé, sa candidature à la prochaine élection présidentielle, Jean-Boniface Assélé Dabany a créé "un tremblement de terre, un séisme et un tsunami", a estimé GM, un internaute. Selon lui, la surprise est grande parce que "jamais Assélé n'a été candidat à une présidentielle".

Cette candidature cache-t-elle quelque chose ? Pour tout le monde, la réponse est oui. PM pense que c'est "un simulacre planifié et orchestré par le PDG". En somme, ce n'est que de la distraction. Le journal en ligne votremediapilipili croit savoir que le "président du CLR agirait de la sorte, parce que son neveu, Ali Bongo Ondimba, l'aurait sevré de certains privilèges. Ce qui expliquerait sa récente sortie de la Majorité républicaine pour l'émergence et sa candidature pour la présidentielle."

Et la question de ces personnes qui se substituent au président de la République, chef de l'État évoquée lors de son discours ? Pour les rares internautes qui sont revenus sur le sujet, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. "C'était déjà connu des Gabonais



Photo: Jocelyne Abila

Les Gabonais attendent les déclarations d'Assélé sur la marche de l'État.

depuis longtemps. Si c'est maintenant qu'il le découvre, on fait comment alors pour les déloger, lui qui les connaît ?", s'interroge MO. FMD est sans doute le seul à penser que Jean-Boniface Assélé Dabany ne veut pas être président et compte se servir de cette élection pour seulement dire ce qu'il a sur le cœur.

De toute façon, si sa participation ne devrait pas perturber les plans du PDG, elle a le mérite d'ouvrir le bal des candidatures

dissidentes au sein de la Majorité présidentielle, souligne Media 241. Au sujet de cette Majorité présidentielle, à l'Union pour la démocratie et l'intégration sociale (UDIS), du président Hervé Patrick Opiangah, un proche du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, on s'interroge sur son fonctionnement et la méthode de réalisation des projets au service du pays et du grand nombre.

D'ailleurs, lors de sa sortie de ce jeudi 6 juillet, l'UDIS

a demandé le report des élections. Gabonreview relaie que les dossiers de candidature en nombre insuffisant, les commissions électorales non fonctionnelles et un Centre gabonais des élections (CGE) chargé d'organiser les différents scrutins qui ne semblent pas prêts, sont autant de points rédhitoires pour ce parti.

Une chose est sûre, les prochaines semaines vont être passionnantes et les débats juridico-électorales intenses.

Humeurs

DÉPÔT DE CANDIDATURES : LA MANŒUVRE À TEMPS RÉDUIT DU CGE

Innocent M'BADOUUMA
Libreville/Gabon

LES internautes sont plutôt maussades au regard des derniers événements en rapport avec les élections générales du 26 août 2023. D'abord le temps imparti pour le dépôt des candidatures, s'il a été suffisamment long, l'indisponibilité des fiches des déclarations de candidatures l'a rendu très court, rappelle GabonReview. Suite au calendrier proposé par le CGE le 25 juin et validé le lendemain en Conseil des ministres, la date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au mardi 11 juillet pour

toutes les élections".

Toujours au chapitre d'agenda serré, la seconde phase de révision de la liste électorale fixée à trois jours, du 7 au 9 juillet 2023. C'est une phase consacrée uniquement aux réclamations sur les erreurs matérielles, les potentiels électeurs régulièrement inscrits, mais ne retrouvant pas leurs noms sur les listes, pourront être pris en compte. Sauf qu'hier en matinée, nous n'avons rien vu d'affiché.

Et il y a cette plainte d'Anges Kevin Nzigou qui ouvre les chapitres des contentieux avant l'heure des élections. Toutes les décisions prises par le CGE



Photo: Jocelyne Abila

depuis le 25 juin dernier et validées par la suite par le Conseil des ministres sont "en parfaite violation de la loi portant dispositions communes à toutes les élections politiques" au Gabon. Il pointe la désignation des commissions électorales locales moins de 60 jours avant le vote, la fixation de la date limite de

dépôt des candidatures en l'absence de publication de la liste électorale en cours de révision et la désignation des représentants des partis politiques parmi lesquels des magistrats en fonction, bien que ceux-ci ne soient pas autorisés à manifester leur opinion politique, conformément à leur statut.